
POUR FACILITER VOS RELATIONS
AVEC LES SERVICES MUNICIPAUX



LE MÉDIATEUR DE LA VILLE

INDEPENDANT | GRATUIT | CONFIDENTIEL

À VOTRE **ÉCOUTE !**

Tél. 01 34 33 44 00
www.cergy.fr/mediateur



villedecergy



UN MÉDIATEUR À VOTRE ÉCOUTE

Cergy est soucieuse d'établir des relations sincères et de qualité avec tous ses habitants. Une incompréhension, un désaccord ?

Le médiateur de la ville peut vous aider à trouver une solution à l'amiable.

POUR QUI ?

Vous êtes Cergyssois(e), vous êtes un particulier, un artisan, un commerçant, une association, une entreprise. Vous avez un litige, un désaccord avec un service municipal de la Ville ou le CCAS que vous n'avez pas réussi à résoudre ou que vous ne comprenez pas, le médiateur est votre interlocuteur.

POURQUOI ?

Urbanisme, habitat, espaces publics, santé, social, handicap... Il peut intervenir auprès de l'ensemble des services **Attention, il ne peut vous accompagner que si vous avez déjà effectué un recours auprès du service concerné.**

Mais il ne peut s'adresser aux instances qui ne dépendent pas de la municipalité, notamment dans les domaines suivants :

- Les commissions d'attribution (demande de logements, places en crèches, dérogation scolaire).
- Les affectations scolaires.
- Les procès-verbaux ou décisions de justice.
- Les différends entre la collectivité et ses agents.
- Les litiges entre particuliers.

Si votre demande ne relève pas de la compétence du médiateur de la Ville, il saura vous orienter.

COMMENT ?

Son intervention, basée sur les principes de l'écoute, du dialogue et de la confidentialité, permet à chacun de s'exprimer dans le respect mutuel. Il est attentif aux éléments apportés par les parties : le service municipal en question et vous-même.

DES PERMANENCES POUR MIEUX VOUS ÉCOUTER

Avant ou après l'envoi de votre demande de médiation vous pouvez rencontrer directement le médiateur pour lui expliquer votre situation :

1^{ER} MARDI DU MOIS

(sauf en juillet et août)

17 H À 19 H

VISAGES DU MONDE

2^E MERCREDI DU MOIS :

(sauf en juillet et août)

14 H À 16 H

MAIRIE GRAND' PLACE

3^E VENDREDI DU MOIS

(sauf en juillet et août)

15 H 30 À 17 H 30

HÔTEL DE VILLE

Vous pouvez également prendre contact avec le médiateur par le formulaire du site de la ville : www.cergy.fr/mediateur